

C'est le 13 que sont parvenus à Rome les ordres pour l'évacuation de l'armée française. Le premier départ s'effectuera le 25 mois courant; les deux derniers auront lieu les 2 et 3 décembre.

Les différents corps d'armée seront dirigés sur Civita-Vecchia, d'où ils s'embarqueront le 10 décembre pour rentrer en France.

La rentrée de nos troupes de Rome précédera de deux mois celle de nos troupes du Mexique; le 25 novembre un nombre suffisant de transports sera prêt dans nos ports de Brest et de Toulon. Cette flotte pacifique appareillera pour Vera-Cruz dans les premiers jours de décembre, et vers la fin de février nos braves soldats seront rentrés dans leurs foyers.

Les noms formant la sous-commission de réorganisation militaire sont ceux de MM. le maréchal duc de Magenta, président; les généraux Trochu, Lebœuf et Lebrun, l'intendant militaire Darican. Le général Lebrun a été choisi pour secrétaire. La mission de la sous-commission est d'analyser les six projets réservés pour les fonder en un seul. Un comité de trois membres a été institué pour examiner la partie économique et financière.

On assure que très prochainement le *Moniteur* publiera un article résumant les travaux de l'assemblée et indiquant les bases du projet à soumettre, d'abord au Conseil d'Etat, puis au Corps législatif et au Sénat.

Vous savez que des changements ont été décidés dans l'uniforme de notre armée. Notre intendance générale vient de faire demander à plusieurs industriels les prix auxquels ils pourraient fournir les effets d'habillements du nouveau modèle. L'administration aura six cent mille uniformes à acheter.

La fête de l'Impératrice a été célébrée avec beaucoup d'éclat à Compiègne. Après le dîner de gala, auquel avaient été invitées les autorités militaires et civiles du département, un brillant feu d'artifice a été tiré sur la pelouse du château. Par ordre de l'Empereur, les grilles ont été ouvertes et le public a pu assister à ce spectacle pyrotechnique.

Un décret impérial convoque les électeurs de la 4<sup>e</sup> circonscription de Saône-et-Loire à l'effet de nommer un député en remplacement de M. de Chapuy-Montlaville.

D'après ce qui s'est présenté aux précédentes élections locales, il est à croire que la lutte sera très vive entre les conservateurs libéraux et les oppositions coalisées.

Le comité démocratique de Paris, doit envoyer sur les lieux un certain nombre d'agents électoraux et de journalistes chargés de faire de la propagande. Du reste, le choix n'est pas encore fait entre les divers candidats qui se présentent. Les ultradémocrates de Saône-et-Loire voudraient mettre en avant une notabilité locale de 1848, tandis que le comité de Paris voudrait élire un des fruits secs des scrutins de 1863.

On ne sait rien, jusqu'ici, quant à la candidature qui sera patronnée par l'administration.

Il y a en ce moment à Londres conseil de cabinet presque tous les jours. On y discute, assure-t-on, les améliorations susceptibles d'être apportées dans l'armée. Divers journaux, cependant, prétendent savoir de bonne source que ce sont les affaires d'Irlande et leurs rapports avec les affaires d'Amérique et du Canada qui préoccupent le cabinet.

Le prochain voyage de l'Impératrice de Russie à Nice est confirmé. La saison d'hiver s'annonce favorablement pour cette jolie station d'hiver dont la transformation est complète depuis l'annexion. Un fait digne de remarque c'est que la colonie anglaise, qui avait notablement diminué depuis 1856, y est devenue très nombreuse.

La commission centrale de l'enquête agricole va commencer ses travaux. On

suppose qu'ils seront terminés d'ici à trois semaines, et que vers le 15 décembre, le rapport d'ensemble pourra paraître au *Moniteur*.

Au ministère des travaux publics et de l'agriculture on s'occupe activement du projet de Code rural qui sera, dit-on, soumis l'un des premiers à la session législative.

Le général Dix, nouveau ministre des Etats-Unis près le gouvernement français, vient d'arriver à Paris.

Pour toute la Correspondance : J. REBOUX.

L'Indépendance belge contient un article sur la mission du général Fleury.

Le général Fleury serait chargé de conseiller au roi d'Italie de ne pas entrer à Rome quelles que soient les éventualités qui pourraient se présenter, et au pape de rester à Rome.

### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

#### CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX.

Séance du 15 novembre.

Présents : MM. Ernoult Bayart, maire, J. Legache, C. Descat et Renaux-Lemerre, adjoints ;

MM. P. Parent, Tiers-Bonte fils, Pollet-Desquiers, Gm Lefebvre, P. Calteau, A. Wibaux, Ferret-Duthoit, E. Hannart, E. Fréze, L. Watine, Delebecq-Desfontaine, A. Prouvost, L. Voreux, Motteley-Jonville, A. Dewarlez, Motte-Bossut, Lestocart-Duvillier, J.-Bte Dubucq, Toulemonde-Nollet, Sioen-Pin, C. Bourbier, F. Duthoit, Dubar Ferrier, Denis Salembier.

Absents : MM. J.-Bte Ducatteau, (indisposé), L. Eeckman, A. Delaoutre, et H. Ternynck, (en voyage.)

Secrétaire : M. P. Parent.

1. Vote d'un crédit provisoire de 130,000 francs pour faire face aux dépenses causées par le choléra.

2. Avis sur les enquêtes relatives aux grands travaux d'agrandissement de la place, de la promenade de Barbieux, d'une rue au Sud de l'abattoir, du prolongement de la rue de la Longue-voix, l'élargissement de la rue du Bois et de la place du Trichon, et confirmation des précédentes délibérations.

3. Acceptation des rues de la Chapelle-Garett, du Chemin-Vert (au quartier du Tilleul), du Vert-chemin (quartier du Trichon) de la rue Transversale et la rue des Fleurs.

4. Le Conseil autorise M. le maire à se défendre en justice contre les prétentions de la Compagnie de l'Espierre.

5. Acceptation de l'offre faite par les propriétaires du chemin du Bas Hutin, à charge par la ville d'y faire construire un trottoir.

6. Vote d'un crédit de 3,000 francs pour travaux de peinture et de badigeonnage à l'Hôpital Napoléon.

7. Crédit de 1,122 fr. 95 pour travaux à la Condition publique.

8. Le Conseil autorise M. le maire à acquérir du sieur Toulemonde une parcelle de terrain située à la Fosse-aux-Chênes, par voie d'alignement.

9. Communication par M. Bourbier du rapport sur les travaux du comité de l'épidémie.

10. Crédit de 549 fr. 20 pour trottoirs sous le viaduc de Mouvaux.

11. Vote d'une somme de 335 fr. 72 pour complément de crédit pour la salle des fêtes.

12. Rejet d'une réclamation faite par l'un des occupants des maisons acquises par la ville en face du cimetière.

13. Ajournement d'un vote relatif à l'appropriation du Temple protestant.

14. La réclamation du sieur Broux-Gleton relative à un droit d'enregistrement est rejetée par le Conseil.

15. Vote d'un crédit de 764 fr. 87 pour mémoire de l'administration du Gaz.

16. Supplément de crédit de 1,000 francs pour l'accouchement des femmes indigentes.

17. Ajournement du projet de classement du sentier du Ballon.

18. Vote d'un crédit de 700 francs pour la construction d'un urinoir près du square.

19. Le Conseil vote un crédit de 1,200 francs, renouvelable chaque année en faveur du jeune Weerts élève des Ecoles académiques.

Voici les considérants qui précédaient la demande d'une pension en faveur du jeune Weerts.

Comme ces considérants peuvent servir à exciter l'émulation et le désir de bien faire parmi les élèves des cours académiques, nous croyons bon de leur donner la publicité du journal :

« Le Conseil municipal,

» Considérant la valeur exceptionnelle de l'élève Weerts et l'insuffisance de fortune de sa famille qui ne lui permettrait pas de l'envoyer continuer ses études à Paris;

» Voulu, en outre, lui donner un témoignage de satisfaction pour l'application et l'exactitude qu'il a montrées durant les cinq années pendant lesquelles il a suivi les cours des différentes Ecoles académiques de la ville de Roubaix;

» Et en même temps, encourager les autres élèves des cours de peinture, architecture et dessin qui voudraient, par l'imitation de la conduite et de l'application du jeune Weerts, se rendre dignes des mêmes encouragements;

» Sur la proposition de l'Administration, et sur celle du comité d'enseignement, prise à l'unanimité;

» Délibère :

» Une pension de douze cents francs par an sera servie à l'élève Weerts sur la caisse municipale, pendant la durée de ses études à Paris.

» Cette somme sera votée à nouveau chaque année suivant que le titulaire s'en rendra digne par ses progrès. »

« A Monsieur le Rédacteur du JOURNAL DE ROUBAIX.

Monsieur,

Connaissant depuis longtemps la sympathie obligeante avec laquelle vous accueillez dans vos colonnes toutes les propositions pouvant être utiles à la classe ouvrière, nous venons vous soumettre ces quelques lignes. Nous espérons qu'elles obtiendront votre assentiment et que vous voudrez bien les livrer à la publicité.

Nous voudrions que le Conseil municipal de Roubaix, — suivant en cela l'exemple d'un grand nombre de villes, — votât une allocation pour permettre à des ouvriers et contre-maitres, choisis par un comité ad hoc, de faire le voyage de Paris pendant l'Exposition universelle de 1867.

Nos édiles, qui s'occupent avec tant de sollicitude des progrès de notre industrie, accueilleront certainement notre proposition. Ils auront ainsi encouragé les travailleurs désireux de se perfectionner dans leur état.

Nous vous remercions à l'avance, Monsieur le Rédacteur, et nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération la plus distinguée.

Plusieurs contre-maitres et ouvriers roubaixiens.

Roubaix, 16 novembre 1866.

L'administration municipale de la ville de Roubaix met en adjudication un service de transport de personnes avec ou sans bagages, consistant : 1<sup>o</sup> en un omnibus et une vigilante se rendant au chemin de fer et en revenant; 2<sup>o</sup> en quatre voitures de place pour les différents parcs de l'intérieur et des communes voisines. La ville alloue pour ce service une subvention annuelle de trois

mille francs. Les rabais porteront sur le nombre d'années à jouir de cette subvention.

Voici la liste des jurés titulaires pour les assises du 4<sup>e</sup> trimestre, qui s'ouvriront à Douai, le lundi 19 novembre, sous la présidence de M. Decaudavaine, conseiller : MM. Richebé, négociant à Lille.

Agniel, ingénieur civil à Sin.

Giraud, négociant à Lille.

Delhay, ex-notaire à Bavay.

Béghin, propriétaire à Asq.

Baillet, cultivateur à Denain.

Crinon, négociant à Cambrai.

Chapelot, négociant à Dunkerque.

Franchomme, fermier à Heu.

Fontenne, cultivateur à Zuydcoote.

Wibaux, fabricant à Roubaix.

Gachet, négociant à Lille.

Degruson, brasseur à Merville.

Braucq, brasseur à Mauroy.

Frys, négociant à Tourcoing.

Delalleau, receveur particulier des finances à Hazebrouck.

Defernez-Dupas, cultiv. à Hergnies.

Ricourt, propriétaire à Lille.

Flayelle, rentier à Le Câteau.

Bonnart, notaire à Templeuve.

Dupas, notaire à Bavay.

Jombart, rentier à Tourcoing.

Largillière, rentier et adjoint à Prisches.

Thomassin, propriétaire à Douai.

Wetzel, négociant à Lille.

Leloir, filateur à Tourcoing.

Bataille, brasseur à Saint-Salve.

Heddebaut, maire à Houplin.

Ladrière, maire à Bugnicourt.

Dejardin, cultiv. à Bousois (Avesnes).

Déholain, négociant à Cambrai.

Lehon, propriétaire à Cambrai.

Désergeant d'Hendecourt, fabricant de sucre à Lauwain Planques.

Dufour, ancien notaire à Dunkerque.

Debièvre, entrepreneur à Lille.

Verbiest, rentier à Marqu-en-Barœul.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux intendants militaires une circulaire, les informant que tous les chevaux placés à titre de dépôt chez les cultivateurs en 1859, deviendront leur propriété à la fin de l'année.

Afin de régulariser cette opération, le ministre enjoint aux intendants de faire rayer des contrôles tous les chevaux classés dans cette catégorie.

Nous lisons dans le *Journal du Peuple* d'hier :

« M. le ministre de l'instruction publique, dont l'activité est connue, est venu lundi à Lille faire une visite au Lycee, laquelle avait surtout pour objet le personnel et les locaux. Il a écouté, nous dit-on, avec intérêt, de respectueuses observations des maîtres d'études sur l'insuffisance de leur nombre. M. le ministre est reparti sans manifester autrement sa présence à Lille. »

Ce matin un des surveillants de la filature de M. Motte-Bossut, (rive gauche du canal) chargé de l'allumage d'une partie des ateliers n'étant pas arrivé, et vers six heures la machine commençant à fonctionner, un des fileurs, nommé Fidèle Florin, impatient de travailler, eut l'inqualifiable imprudence d'allumer lui-même son bec à gaz sans se servir de la lanterne affectée à cet usage. Les débris de son allumette enflammèrent les bobines du métier et le feu se communiqua immédiatement aux deux étages sous toit. Les constructions intérieures de ce bâtiment sont en fer laminé avec voûtes de briques, mais les planchers de la toiture et les machines qui y étaient installées s'écroulèrent sur les voûtes du cinquième étage qui supportèrent, sans céder, cet immense fardeau, préservant ainsi le reste de l'établissement. Les dégâts sont cependant importants; ils sont couverts par quatre compagnies d'assurances. Les pompes de l'un des établissements

de M. Motte-Bossut ont fonctionné dès le commencement du sinistre; celles de la ville sont arrivées à de courts intervalles. Nous avons remarqué la présence des membres de l'administration municipale, des ecclésiastiques de nos paroisses. Les respectables frères de la doctrine chrétienne ont fait preuve d'un zèle qu'il a fallu modérer; plusieurs d'entre eux se trouvaient aux postes les plus périlleux. Nos braves sapeurs pompiers, sous les ordres de M. le commandant Grimont, ont été intrépides; nous regrettons de ne pouvoir citer les noms de tous ceux qui se sont véritablement signalés.

Dans ses dernières audiences, le tribunal correctionnel de Lille, a rendu les jugements suivants :

Ed. Laga, de Roubaix, par défaut à dix-huit mois de prison, pour avoir voté avec effraction, chez son beau-frère, 200 francs, une bague, une chaîne en or, et des effets d'habillement; il est d'ailleurs en contravention à un arrêté d'expulsion.

Jean-Baptiste Deviane, de Roubaix, a été trouvé possesseur d'une montre qu'il avait soustraite à son patron. Trois mois de prison.

Isidore Delbarre, de Roubaix, a battu sa femme. Vingt jours de prison.

Jean Couplet, de Roubaix, pour coups à sa femme, à dix jours de prison; il a été déjà condamné deux fois pour le même délit.

Jules Marin, ouvrier emballeur, à Roubaix, à trois mois de prison et 25 fr. d'amende, pour avoir détourné un ballot de marchandise.

Un jeune fraudeur de Tourcoing, Désiré Duthoit, a passé la frontière, porteur de 3 kil. de tabac étranger caché dans son caleçon. Saisi par les douaniers, il est condamné à six mois de prison et 500 fr. d'amende.

Le tribunal a prononcé en outre plusieurs condamnations à 50 fr. d'amende contre des individus de Roubaix et de Tourcoing pris en flagrant délit de chasse avec engins prohibés.

Nous lisons dans le *Mémorial de Lille* :

« Le cadavre que l'on a trouvé, il y a quelques jours, dans une cave, place Sébastopol, est celui d'une inconnue et non le cadavre de la femme Rousseau. Cette bonne femme vient de rentrer au domicile conjugal, toute rayonnante de joie et de bonheur, après une absence de dix à douze jours, passés en Belgique au milieu de ses parents. Quelques minutes plus tard et elle eût pu s'agenouiller sur les bords de la fosse qui allait se refermer sur des restes réputés siens, et elle eût entendu les cloches de sa paroisse annoncer à toute la ville le deuil de son mari. »

« Quel ne fut pas le joyeux étonnement de celui-ci !... Avec quel empressement on le vit courir contremander l'enterrement de son épouse bien-aimée et redemander l'argent qu'il avait déposé pour la célébration de cette solennité funèbre ! Il voulait faire partager sa joie, à ses amis et connaissances. En conséquence il les informa que, par une erreur déplorable, sa femme n'était point décédée, et qu'il les remerciait de ses bonnes intentions qu'ils ont à son égard. »

### COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 19 novembre, à 8 heures du soir.

1<sup>o</sup> Analyse d'une huile d'olive.

2<sup>o</sup> Huiles de poissons : leur composition spéciale. Huiles de baleine, de cachalot, de dauphin, de marsouin, de phoque; leur extraction et leurs propriétés. Est-il possible de rendre ces huiles incolores et inodores ? Que doit-on penser des huiles de poissons désinfectées ? Extraction des huiles de harengs et de sardines. Extraction et propriétés toniques des huiles de morues et de raies. Extraction et propriétés des huiles de bœuf, de vache et de mouton.

— Eh bien, c'est ce que nous allons voir, dit Simon d'un ton étrange et en se tournant vers la porte. Pendant des années, je t'ai entendu haïler et te vanter; ce soir, je saurai ce que tu es : un lâche ou un homme de courage.

Julio se redressa sur ses hanches, posa fièrement le poing sur le côté et allait parler, mais son maître ne lui en laissa pas le temps.

— Pas de vaines paroles ! dit Simon d'une voix impérieuse. Allume la lampe et viens me trouver dans ma chambre à coucher !

Il quitta la place sans s'informer du fauteuil et monta un escalier tournant. Ayant ouvert la porte d'une salle, il se jeta sur un siège, et se mit à passer les deux mains sur son front, comme un homme assailli par des pensées vagues et indistinctes mais pénibles.

Au bout d'un instant de cette agitation fiévreuse, ses mains retombèrent sur ses genoux, et le regard perdu dans la demi-obscurité du crépuscule, il murmura :

— Ainsi, c'est décidé ! le meurtre d'un ami ! lui mon ami ? Il est mon ennemi mortel ! Ne m'a-t-il pas ravi l'amour de Marie ? N'a-t-il pas brisé toutes mes espérances ? N'a-t-il pas préparé ma perte et ne m'a-t-il pas condamné à une éternelle infamie ? Son oncle a consenti ; il devient son associé commercial, ce propriétaire d'une immense fortune, époux de Marie, de Marie qui m'était destinée pour épouse par son père ! Il sera puissant, riche et heureux ; il nagera dans le luxe, étonnera le monde par les splendeurs de sa vie, et jettera du haut de sa grandeur un regard de légitime fierté sur Turchi perdu et ruiné ! O damnation ! et que m'arrivera-t-il ? Doudati découvrira que je lui dois dix mille

couronnes ; il me traduira en justice ; je serai condamné comme fripon ; on reconstruira que j'ai dépensé plus que je ne possédais ; — outragé, méprisé, raillé, tomberai-je pour jamais dans l'abîme de la misère et de l'infamie ? Ah ! non, non, qu'il meure ! Sa mort seule peut me sauver. S'il périt, comme je l'ai concerté, je ne dois plus les dix mille couronnes ; Marie devient ma femme et je suis maître de sa dot ; alors, je reste le directeur puissant, fier, honoré de la maison des Buonvisi !... Mais le temps presse ; demain il sera peut-être trop tard ! J'entends venir Julio. C'est sur lui que repose tout mon espoir !

Le domestique entra dans la salle et posa une lampe allumée sur la table.

— Eh bien, signor, dit-il, à quelle épreuve voulez-vous mettre mon courage ? elle ne peut être assez difficile pour que je ne la subisse pas avec honneur, sovez-en sûr !

— Ferme les volets, les fenêtres, dit Turchi, assied-toi là devant moi, Julio, et écoute attentivement mes paroles : ce que je vais te dire est très grave.

L'homme aux cheveux roux regarda son maître avec un malin sourire d'incrédulité, mais il s'assit silencieusement sur un siège devant lui.

— Julio, dit Simon, je suis triste et indécis. Il y a un homme qui feint d'être mon ami, et qui, depuis des années, me poursuit comme s'il n'était né que pour mon malheur. Il m'a toujours, avec une venimeuse astuce, calomnié, trompé, porté préjudice dans mon honneur et ma fortune ; maintenant il en est venu si loin dans ses machinations infernales que je vais être condamné à rien moins qu'une éternelle

infamie et une éternelle misère, si, par une vengeance hardie, je ne brise pas le piège qu'il a tendu sous mes pas. Reste calme, Julio, cela te fait honneur que ta colère s'enflamme contre les ennemis de ton maître ; mais écoute encore... J'étais depuis trois jours que ce faux ami a payé les assassins qui m'ont fait la blessure dont mon visage porte la trace ; ainsi il a le premier attenté à ma vie et versé mon sang ; maintenant il veut ma ruine et mon déshonneur : Que ferais-tu à ma place, Julio ?

Le domestique se leva vivement, tira son couteau de la gaine et l'agitant en l'air comme s'il en perçait quelqu'un, il répondit avec un sourire ironique :

— Ah ! ah ! ce que je ferais ? Demandez-le à mon couteau, signor ; s'il pouvait vous parler, il vous raconterait de merveilleux exploits.

— Ainsi tu ne reculerais pas devant un coup hardi ?

— Reculer ! vous m'outragez, signor ; vingt couteaux qui brillent en même temps à mes yeux ne peuvent me faire reculer d'un pas.

— Tu comprends bien, Julio, que je ne te parlerais pas de choses si graves si je doutais de ton intrépide courage. Oui, je veux te donner une haute preuve de confiance en te chargeant de ma vengeance. Je te dirai qui est mon ennemi et où tu peux le frapper secrètement. Tue-le, je te donnerai une belle récompense.

Cette mission parut ne plaire nullement à Julio.

— Oui, balbutia-t-il, mais je n'agis pas ainsi, moi. Je chercherais à engager votre ennemi dans une querelle, et s'il lève

seulement la main sur moi, c'est un homme mort.

— Impossible, c'est un gentilhomme.

— Et si je l'insultais, ses valets me roueraient de coups de bâton, n'est-ce pas ?

— C'est vrai. Il n'y a qu'un moyen. Julio, je te dirai où tu pourras le frapper, la nuit, dans l'obscurité, sans le moindre danger.

— Moi ? je donnerais traitreusement à votre ennemi le coup de mort ? Ce gentilhomme ne m'a fait aucun mal. Depuis quand les valets des chevaliers vengent-ils les griefs de leurs maîtres ? C'est votre affaire signor.

— Tu n'estimes pas à un liard la vie d'un homme, dit tu, répliqua Simon Turchi avec une amère ironie, et maintenant tu l'excuses par des raisons puériles. Tu es un lâche Julio !

— Non, non, mais je ne veux pas être un assassin par guet-apens.

— C'est une feinte, un subterfuge, parce que tu trembles.

— Puisque c'est si simple et si facile, pourquoi ne donnez-vous pas le coup vous-même, signor ?

La cicatrice du visage de Simon Turchi devint bleuâtre ; une rage concentrée fit frissonner tout son corps ; mais il comprima violemment son émotion et dit, après quelques instants, avec un sourire de mépris sur les lèvres :

— Il y a quatre ans, je t'ai pris à mon service par pitié ; je t'ai largement payé, j'ai excusé tous tes dévergondages, ton ivrognerie, ta passion du jeu, je ne t'ai pas chassé, bien que tu l'aies mérité cent fois ; et maintenant que, pour la première fois, tu peux m'être utile, tu n'en trouves pas

le courage ! Ah ! je n'avais qu'à te mettre à l'épreuve ! Ce que je te disais n'était qu'une plaisanterie. Va-t'en, Julio ; demain tu quitteras mon service. Tu es un menteur et un lâche !

— Ne me condamnez pas aussi sévèrement, signor, dit le domestique d'une voix suppliante, je consens à risquer mille fois ma vie pour vous ; mais attendez traitreusement un homme, un inconnu peut-être, et le tuer de sang-froid, c'est un crime infâme dont je ne me sens pas capable....

— Hypocrite ! s'écria Simon Turchi, tu parles comme si je ne connaissais pas ton histoire. Si ta tête est mise à prix dans le pays de Lucques, et si une condamnation à mort pèse sur toi, n'est-ce pas parce que tu as assassiné ou aidé à assassiner le juge Voltri ?

Ces mots parurent frapper Julio de terreur. Il répondit d'un ton humble :

— Signor, je vous l'ai déjà dit : dans cette affaire, j'ai été plus malheureux que coupable. Je me trouvais en effet sur les lieux où s'est commis le meurtre et j'ai été arrêté avec ceux qui avaient donné le coup fatal. Croyez-moi, je ne savais rien de leur dessein. Je ne dirai pas que dans une querelle ou dans une lutte, je suis un homme facile, mais jusqu'à aujourd'hui jamais mon couteau n'a versé une seule goutte de sang sans provocation.

HENRI CONSCIENCE.

(La suite au prochain numéro.)